Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 06/01/2023

SARL FONFREYDE SARL FONFREYDE rappelle conserves l'aredienne



- Noms des modèles ou références concernés : **pâté de campagne, rillettes, pâté de tête, boudins, grattons, jambonneaux, confit de porc, pieds au vin, terrine de pieds farcis, pâté de couenne, patandouillettes, pâté de noel**
- Marque : **l'aredienne**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation entre le 01/01/2023 et le 31/12/2025**
- Conditionnements : **boites de conserve métal de 190g (1/4 bas) pour la charcuterie, de 380g (1/2basse) pour les confits et jambonneaux et de 760g pour les confits et les pieds au vins (4/4)**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2020 au 31/12/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **19.249.002**
- Zone géographique de vente : **Départements : CORREZE (19)**
- Distributeurs : **copains comme cochons EGLETONS L'aredienne (marché TULLE USSEL BUGEAT SPAR MARCILLAC G20 CHAMBERET Bureau de tabac le trefle 19800 CORREZE Ambiance et terroirs TREIGNAC et TULLE Sarl ANEMONE 19340 MERLINES INTERMARCHE MEYMAC**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **problème de stabilité des conserves**
- Risques encourus par le consommateur : **Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé ou la chaîne du froid n'a pas été respectée. L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus tardivement jusqu'à 10 jours. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par ce rappel et qui présenteraient ce type de symptômes neurologiques dans les 10 jours après consommation sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant, en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la dernière consommation de ces produits, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. En complément, nous suggérons de consulter https://agriculture.gouv.fr/le-botulisme. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que pour éviter tout risque sanitaire, et notamment le botulisme, il est impératif de respecter les préconisations de conservation (températures, durées) définies par les fabricants des aliments. Au moindre doute sur la qualité sanitaire d'un produit (aspect, odeur...), il convient de ne pas le consommer. La fabrication de conserves, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, nécessite des connaissances, un savoir-faire et des matériels adaptés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 31 décembre 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0677622466**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre